

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 29 juin 2018 sous la présidence d'Alain Fillon, Maire.

Etaient absents excusés : Mesdames Maury (*pouvoir Mme Hervier*) et Pinto (*pouvoir Mme Maharaux*) et Messieurs Guille des Buttes (*pouvoir Mr Fillon*) et Jaquinod (*pouvoir Mme Hélix*).

Madame Hervier est désignée secrétaire de séance.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Le procès-verbal de la réunion précédente n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité et il est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

AFFAIRES FINANCIERES

★ Examen des comptes administratifs 2017 (M14 et M49)

Madame Ampe présente aux membres du Conseil les résultats, par chapitres et articles, des comptes administratifs pour 2017.

◆ Budget Annexe M49 : Eau Potable

Section Exploitation : les recettes de l'exercice s'élèvent à 196 625,18 € et les dépenses à 101 368,25 € pour **un résultat d'exercice** de 94 256,93 € et **un résultat de clôture** (*cumul des années antérieures*) **excédentaire** de 339 105,82 €.

Section Investissement : les recettes s'élèvent à 36 855,83 € et les dépenses à 35 640,23 € et **le résultat d'exercice est de** 1 215,60 € **pour un résultat de clôture excédentaire** de 229 966,96 €.

◆ Budget principal M14

Section Fonctionnement : le montant des recettes est de 1 432 167,20 € et les dépenses à 1 119 519,12 € soit **un résultat d'exercice excédentaire** de 312 648,08 € et **un résultat de clôture excédentaire** de 1 391 770,69 €.

Section Investissement : le montant des recettes est de 916 400,40 € et celui des dépenses de 1 850 001,42 € soit **un résultat d'exercice déficitaire** de 933 601,02 € et **un résultat de clôture excédentaire** de 469 742,74 €.

Les comptes administratifs des budgets annexe (*M 49-eau potable*) et principal (*M 14- général*) de l'année 2017 sont approuvés séparément et à l'unanimité (*Monsieur Fillon ne prend pas part aux différents votes*).

★ Examen des comptes de gestion du comptable du Trésor

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor concernant les budgets principal et annexe de 2017.

Statuant sur l'ensembles des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve et les approuve à l'unanimité.

★ Affectation des résultats de l'exercice 2017

Il est proposé d'affecter ces résultats de la manière suivante :

● Budget Principal M14

1. Affectation à l'investissement (*recettes*) des sommes de 469 742,74 € (*résultant de l'excédent cumulé*) et 475 400 € (*au titre des reports 2017*) pour financer les restes à réaliser d'un montant de 838 600 €.
2. Affectation du solde résultant de l'excédent cumulé 2017 soit 1 391 770,69 € excédent de fonctionnement reporté à la ligne 002.

● Budget Annexe Eau Potable M49

1. Affectation à l'investissement (*recettes*) d'une somme de 229 966,96 € résultant de l'excédent cumulé de l'année 2017 pour financer les restes à réaliser à savoir 113 000 €.
2. Affectation du solde résultant de l'excédent cumulé 2017 soit 339 105,82 € en excédent d'exploitation reporté à la ligne 002.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve ces affectations qui seront reprises lors de la confection des budgets supplémentaires 2018.

★ Examen des budgets supplémentaires 2018

1- BUDGET EAU (M49)

Le budget global s'élève à 599072,78 €.

Les recettes (*reports cumulés 2017*) et dépenses d'Exploitation (*achat d'eau ; entretien et réparation des réseaux ; redevance AESN ; charges exceptionnelles etc...*) s'équilibrent à hauteur de 339105,82 €.

Les recettes (*reports cumulés 2017 et autofinancement*) et dépenses d'Investissement (*provisions, achat compteurs ; nouveaux branchements ; dépenses imprévues ; reports 2017*) s'équilibrent à 259966,96 €.

2- BUDGET GENERAL (M14)

Le montant total de ce budget est de 2906913,43 € réparti en Fonctionnement (1391770,69 €) et Investissement 1515142,74 €).

En section de Fonctionnement, les recettes (*reports cumulés 2017*) servent à financer les dépenses suivantes, complétant celles du budget primitif : charges à caractère général (16000 €) ; frais de personnel (45000 €) ; charges exceptionnelles (759000 €) ; virement à la section d'investissement (570000 €) ; divers (1770,69 €).

En section d'Investissement, les recettes, constituées des reports 2017, restes à réaliser et prélèvement sur Fonctionnement, permettent d'assurer les dépenses suivantes : espaces verts (10000 €) ; bâtiments scolaires (20000 €) ; matériels (75000 €) ; installations (206542,74 €) ; terrains nus (100000 €) ; constructions dont EMF (250000 €) ; restes à réaliser 2017 (838600 €) ; divers (15000 €).

L'ensemble de ces deux budgets est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

★ Tarifs transports urbains et scolaires pour l'année scolaire 2018-2019

➤ Transports urbains

Monsieur Fillon informe le Conseil de la segmentation de la gamme tarifaire par l'introduction d'un pallié à « moins de 18 ans ». Afin d'étendre la réduction « jeune » le critère d'âge initial de « moins de 26 ans » est porté à « moins de 28 ans ». Une nouvelle gamme est ainsi créée « 18-28 ans » à 181,20 €. La gamme « moins de 18 ans » reste à 177,60 €.

Il propose en outre que la commune prenne à sa charge environ 40 % du coût, laissant le complément à la charge de l'usager.

Ainsi à compter du 1^{er} juillet 2018, la répartition des charges est la suivante :

	Forfait annuel	Part commune	Part usager
Moins de 18 ans	177,60 €	70,60 €	107 €
18-28 ans	181,20 €	72,20 €	109 €

➤ **Transport SITED à 177,60 €**

Il propose que la commune de Luray prenne à sa charge environ 40 % du coût, laissant le complément à charge des utilisateurs, soit **107 €** facturé par la Communauté d'Agglomération.

➤ **Transport SITED** pour élèves internes à **50 €**.

Il propose que la commune de Luray prenne à sa charge 40 % du coût, laissant le complément à charge des utilisateurs, soit **30 €**.

Accord unanime du Conseil pour l'ensemble des différents tarifs à compter du 1^{er} juillet 2018.

*** Demandes de subventions à titre exceptionnel**

Après débat, le Conseil, unanime, décide d'octroyer à titre exceptionnel les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Association	Objet	Montant attribué
Milan AC luraysien	Nouveau club football UFOLEP	200 €
Gymnastique volontaire	Organisation journée inter-associations	120 €
Association pour Etude et Sauvegarde du Canal Louis XIV	Exposition et conférence Canal Louis XIV	150 €

*** Construction de l'Espace Clairet**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, du fait des délais de réalisation des travaux de l'Espace Clairet et de la date de réception de ceux-ci, il pourrait être appliqué des pénalités de retard pour certaines entreprises. Après débat, le Conseil Municipal unanime, décide la non application de ces pénalités compte tenu des retards peu importants n'ayant pas impacté l'ouverture du bâtiment.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Autorisations exceptionnelles d'absences**

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'article 59-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 accordant des autorisations exceptionnelles d'absences des personnels à l'occasion de certains événements familiaux.

Le décret d'application en fixant les durées n'étant jamais paru, c'est aux collectivités de définir leur propre modalité d'application en la matière.

Durant ces absences, les personnels perçoivent intégralement leur salaire.

Elles ne constituent pas un droit mais une libéralité susceptible d'être accordée sous réserve des nécessités de service.

Ces autorisations exceptionnelles d'absence ne seront accordées que sur présentation d'un justificatif apportant la preuve matérielle de l'évènement (*acte de mariage ; acte de décès ; certificat médical ; certificat d'hospitalisation etc...*).

Les jours attribués seront consécutifs et l'évènement faisant l'objet de l'autorisation se situera dans la période d'absence.

Après débat, le Conseil, unanime, accorde les autorisations exceptionnelles d'absence pour les évènements familiaux suivants et pour une même année civile :

Evénements familiaux	Jours accordés
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours ouvrés
Mariage enfant	3 jours ouvrés
Mariage père, mère, grands-parents, petits-enfants, frère, sœur, tante, oncle, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour (A partir de 300 kms à 500 kms, ½ jour pour aller et ½ jour pour retour sont accordés et au-delà de 500 kms, 1 jour pour aller et 1 jour pour retour sont accordés)
Maladie très grave ou accident très grave conjoint, concubin ou partenaire PACS, enfant, père, mère, avec hospitalisation	4 jours ouvrés
Maladie très grave beau-père, belle-mère avec hospitalisation	1 jour ouvré (A partir de 300 kms à 500 kms, ½ jour pour aller et ½ jour pour retour sont accordés et au-delà de 500 kms, 1 jour pour aller et 1 jour pour retour sont accordés)
Décès conjoint ou concubin ou partenaire PACS	5 jours ouvrés
Décès enfant	5 jours ouvrés
Décès père, mère	4 jours ouvrés
Décès beau-père, belle-mère	3 jours ouvrés
Décès frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, petits-enfants, grands-parents	1 jour ouvré (A partir de 300 kms à 500 kms, ½ jour pour aller et ½ jour pour retour sont accordés et au-delà de 500 kms, 1 jour pour aller et 1 jour pour retour sont accordés)
Déménagement –domicile principal -	1 jour ouvré
Rentrée scolaire – à chaque changement de cycle jusqu'à la 6 ^{ème} incluse -	2 heures le jour de la rentrée
Naissance ou adoption	3 jours

Cette délibération annule et remplace celle en date du 04 avril 2016.

☞ Surveillance cour et restaurant scolaire durant la pause méridienne

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la redéfinition des missions, à travers les fiches de postes des personnels communaux affectés aux services scolaire et d'entretien et du fait de plusieurs départs à la retraite et du passage à 4 jours/semaine des cours à compter du 1^{er} septembre 2018, il est nécessaire d'assurer chaque jour (11h30 – 13h30) du temps scolaire (36 semaines) les surveillances des cours des Ecoles et du restaurant scolaire pour lesquelles aucun personnel n'est affecté à ce jour.

Plusieurs possibilités sont envisagées. Après débat et comparaison des coûts, le Conseil, unanime, décide de donner une suite favorable à la proposition de l'Association Sportive et Culturelle de Mézières-en-Drouais (ASC) : mise à disposition d'un animateur durant la période scolaire – coût : 4.927,68 €, montant incluant les CP, frais de formation éventuels, remplacement etc...

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents concrétisant ce partenariat avec l'ASC.

➤ Création et suppression de postes communaux au service des Ecoles

Suite à diverses modifications à la rentrée scolaire 2018 (*départs à la retraite ; semaine de 4 jours ; redéfinition des fiches de postes etc...*), il y a lieu de procéder à la création d'un poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) et à la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 35h00 (*restauration scolaire*) et d'un poste d'Adjoint Technique à 28h30 (*entretien et garderies*).

Accord unanime du Conseil Municipal.

➤ Recrutement emplois saisonniers

Monsieur le Maire expose au Conseil que, conformément aux autres années, il y a lieu de recourir à des emplois saisonniers durant la période estivale, selon les modalités :

- **Période** du 14 juillet au 15 septembre 2018 par tranches de 3, 4 ou 6 semaines.
- **Durée hebdomadaire** : 35 heures.
- **Salaire** : SMIC.

Accord unanime du Conseil.

URBANISME – VOIRIE – RESEAUX

◆ Adhésion à la compétence « Infrastructure et Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) »

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité d'installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Celle-ci se ferait par l'intervention du Syndicat Energie d'Eure et Loir avec lequel notre Commune doit collaborer par le biais de son adhésion à la compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) ».

Après débat (*site de pose : parking Stade ; coût annuel de 450 € ; consommations électriques à la charge de l'usager etc...*), le Conseil à l'unanimité moins une abstention émet un avis favorable à la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

◆ Exercice du droit de préemption urbain

Après avoir pris connaissance des différentes intentions d'aliéner les propriétés AA 648 / AA 677 / AB 49, le Conseil unanime décide le non exercice du droit de préemption urbain prévu par le Code de l'Urbanisme (*Art. L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme*).

◆ Rapport sur le prix et la fiabilité du service public d'eau potable 2017

Monsieur le Maire rappelle que le CGCT impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport est consultable en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil, unanime :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable,
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- décide de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr,
- décide de publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

◆ **Redevances pour occupation du domaine public**

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes redevances dues par les concessionnaires pour occupation du domaine public en 2018 :

◆ **Gaz**

L'entreprise Gédia de Dreux est redevable à la Commune de Luray d'une somme de 468,08 € au titre de la redevance 2018 pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz (*longueur 8288 m*).

Accord unanime du Conseil pour appel à versement.

◆ **Téléphone**

En fonction du patrimoine : artères aériennes et souterraines (*30,836 kms*), emprises au sol (0,50 m²), la société Orange est redevable à la Commune d'une somme de 1.395,42 € pour occupation du domaine public.

Accord unanime du Conseil pour appel à versement.

◆ **Electricité**

Les ouvrages de distribution d'électricité qui occupent le domaine public communal conduisent à l'acquittement par la société ENEDIS d'une somme de 203,00 € pour occupation du domaine public.

Accord unanime du Conseil pour appel à versement.

AFFAIRES SCOLAIRES

❖ **Validation des dérogations scolaires pour l'année 2018-2019**

Madame Hervier, présidente de la Commission des Affaires Scolaires rend compte des propositions de la commission concernant les dérogations scolaires.

▪ Enfants luraysiens pour école extérieure : néant.

▪ Enfants extérieurs pour école J. Ferry : • 2 Petite Section (*Vernouillet et Dreux avec avis favorable*).
• 1 Classe Préparatoire (*Dreux avec avis favorable - Renouvellement*).

Avis favorables de la commission.

D'autre part, il est proposé, compte tenu des effectifs prévisionnels en Classe Maternelle de ne pas donner suite à 3 demandes d'accueil d'enfants luraysiens âgés de 2 ans ½.

Après débat, le Conseil, unanime, entérine les propositions de la commission concernant les dérogations scolaires.

Il est précisé qu'à compter de ce jour, toute dérogation présentée fera l'objet d'un avis défavorable du fait qu'à cette date les effectifs scolaires sont arrêtés, hormis pour des nouvelles familles venant habiter notre Commune.

❖ Pose d'une VMC niveau préau ouvert

Monsieur le Maire explique au Conseil la nécessité de poser un caisson de VMC pour desservir les toilettes au niveau du préau ouvert du groupe scolaire.

Après débat, le Conseil décide à l'unanimité de confier à l'entreprise WEE (*Dreux*) la réalisation des travaux pour un montant de 1.451,10 € H.T.

❖ Diagnostic amiante au groupe scolaire

Monsieur le Maire précise qu'afin de satisfaire à la constitution du dossier technique amiante (DTA) pour les locaux scolaires, il y a lieu de procéder à la réalisation d'un diagnostic amiante.

Celle-ci sera confiée à l'entreprise APAVE de Mainvilliers pour un coût de 1.250 € H.T. hormis les frais d'analyse d'échantillons.

Accord unanime du Conseil.

❖ Courrier de l'inspection académique

Monsieur le Maire communique un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie relatif aux dispositifs d'enseignements internationaux de Langue Etrangère et d'enseignement de Langue et Culture d'Origine pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Il est précisé que la Commune devra, pour la rentrée prochaine, mettre à disposition un local scolaire vacant et dégager les moyens matériels dont financiers nécessaires à cet enseignement.

Après un large débat, le Conseil Municipal, unanime, refuse, tant du fait de la forme du courrier que sur le fond, l'organisation d'un enseignement de Langue et Culture d'Origine au groupe scolaire J. Ferry pour la rentrée 2018-2019.

Une réponse argumentée sera transmise à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

PROCHAINES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Les membres du Conseil passent en revue les prochaines manifestations municipales en juillet et août et en définissent leur organisation avec en particulier leur participation :

- 05 juillet : réunion d'information sur la fibre optique.
- 14 juillet : commémoration et fête.
- 31 août : ■ réunion préparatoire St Clair,
■ réunion du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fillon :

- courrier de remerciements de Mme Maury suite à l'octroi de la distinction médaille d'argent communale,
- Forum inter-associations organisé par l'ASC au Centre Nautique Drouais le 1^{er} septembre,
- Commune de Luray retenue dans le cadre du dispositif départemental « Arts en Scène ».
Rencontre avec le groupe Naxos Théâtre le 04 septembre prochain.

Monsieur Maignan :

- comptes rendus des assemblées générales de la Maison de l'Emploi et des Entreprises du Drouais et Tennis Club Luraysien.

Madame Hervier :

- comptes rendus des assemblées générales des associations luraysiennes (*Mille et une Notes – Boîte Française*) et de la Mission Locale,
- compte rendu du Conseil d'École du 25 juin : effectifs prévisionnels, répartitions des classes, activités et sorties, collectes de piles et cartouches encre, prise en compte des demandes Mairie (*maintien propreté classes et WC, nouvelles missions des personnels communaux, mise en place de la fresque murale sur terrain sports etc...*).

Monsieur Victor :

- erreur de date sur nouvelle plaque de rue – Nécessaire sera fait.
- détérioration d'arbustes sur espace vert RD 929 – Nécessaire a été fait.

Monsieur Manuguerra (avant d'avoir dû s'absenter) :

- exercices incendie (*11 juin*) et PPMS (*19/06*),
- plateau sécurité rue Pierre Mendès France (*dénivellé doux d'un côté pour respect transports urbains*),
- trou en cours de formation sur berne sortie Luray côté rocade.
La DIR-NO sera rapidement informée.

Madame Hélix pour Monsieur Jaquinod :

- préparation fête du Sport du 22 septembre.

Monsieur Deschamps :

- opposition au dispositif de Participation Citoyenne.

Madame Vandromme :

- office religieux à l'église St Rémi dans le cadre de la fête patronale St Clair.

★ ★ ★ ★

**La prochaine réunion du Conseil Municipal
est fixée au vendredi 31 août à 20h30.**

★ ★ ★ ★